

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 11 JUILLET 2018
2018/5**

L'an deux mil dix-huit, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	08
Représentée	01
Votants	11
Pour	09
Contre	0
Abstention	0

Présents : VELGHE Jacques, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, GALTIER Joël, VOISIN Michel, CARRIOU Eric, JOUBERT Jérôme, BERTHOU Florence.

Excusées : MAROTEAU Stéphanie, MANGERET Delphine et GARNIER Karin.

Date de convocation : 04 Juillet 2018

Secrétaire de séance : Florence BERTHOU

Madame Stéphanie MAROTEAU donne pouvoir à Monsieur Jacques VELGHE.

Délibération n°21-2018/5

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS (CAGG) POUR 2018 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT (BUDGET PRINCIPAL) – REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de la réunion du 19 juin 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a attribué un fonds de concours d'un montant de **mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et soixante-dix-huit centimes (1 591,78 euros)** relatif au projet « **remise en état de la voirie communale** ».

Le montant de la dépense Hors Taxes de l'opération est la suivante :

- | | |
|-------------------------------------------|------------------------|
| - Remise en état de la voirie communale : | 18 806,00 euros |
| Soit un TOTAL TTC | 22 567,20 euros |

Les recettes liées à cette opération sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|
| - Fonds de concours Communauté d'Agglomération du Grand Guéret | 1 591,78 euros |
| - Etat – DETR 35 % / HT | 6 582,10 euros |
| - Etat – Solde de la Subvention Exceptionnelle | 2 354,20 euros |
| - Reste à la charge de la Commune : | 12 039,12 euros |

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'attribution du fonds de concours d'un montant de **mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et soixante-dix-huit centimes (1 591,78 euros)** pour l'opération citée en objet,
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjoints à signer la convention correspondante avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

OBJET : DEMANDE DE CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER DU SDEC ET L'AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE S.D.E.C POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Considérant :

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (S.D.E.C) du 7 juillet 2000 reçus à la Préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000,

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001.

La délibération du comité syndicat du 7 juillet 2000, décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (S.D.E.C.) approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2008, acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat, « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse »,

Vu la loi 85/704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004,

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Par délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013, le S.D.E.C. a décidé de proposer à ses membres (communes et communautés de communes) un service de collecte et valorisation des C.E.E. dans le cadre de leurs opérations génératrices d'économies d'énergies.

Vu l'article 7 du décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par la collectivité d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le S.D.E.C. peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif C.E.E.,

Le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE,

Sollicite le concours technique et financier du S.D.E.C (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant le Réaménagement des installations d'Eclairage Public suite à l'enfouissement des réseaux au village du Masforeau – DETR 2019, charge le S.D.E.C du montage des dossiers de collecte et valorisation des C.E.E. pour l'opération définie ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le S.D.E.C. et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le S.D.E.C. pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le S.D.E.C. comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

Question Diverses :

- Prochain conseil municipal : lundi 10 Septembre 2018 à 20h,
- Information sur la révision du zonage d'assainissement collectif de la Commune,
- Points sur les travaux et affaires diverses de la Commune,
- Travaux communs : Samedi 22 Septembre 2018 et Samedi 26 Octobre 2018,
- Comice Agricole : Samedi 15 Septembre 2018,
- Information sur les Tourbières du Masforeau – Mardi 9 Octobre 2018 à 11 h – **Inauguration des panneaux de valorisation des trois Tourbières.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.